

LES RISQUES LIÉS À L'USAGE D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX; LE RÔLE DES PARENTS



PRÉSENTATION:

*Florence Salamin De Ieso
Déléguee à la jeunesse
À l'Association
des communes de
Crans-Montana*



- **DONNÉES PERSONNELLES**
- **CONTENUS CHOQUANTS**
- **RDV**
- **SOLLICITATIONS SEXUELLES**
- **PHOTOS**
- **HARCÈLEMENT**
- **INFORMATION**

Internet, c'est comme une grande ville...

- Quartiers tranquilles
- Personnes bienveillantes
- Zones piétonnes
- Places de jeux
- Sécurité
- ...
- Ruelles sombres
- Personnages inquiétants
- Rues dangereuses
- Quartiers chauds
- Criminalité
- ...

Opportunités et risques

1. Connexion permanente → Stress, perte de contrôle
2. Information libre → Violence, porno, extrémisme
3. Communication illimitée → cyberharcèlement,
cyberintimidation, grooming
4. Instantanéité des infos → Sphère privée exposée
5. Meilleurs logiciels → Virus dangereux
6. Consommation simplifiée → Abus facilité

Cyberintimidation / Cyberharcèlement



C'est dans sa chambre que
votre enfant subit les pires humiliations.

action
innocence

Faisons d'Internet un lieu plus sûr.

www.actioninnocence.org





Grooming/Sollicitations sexuelles



Pseudo : STARLETT 11 ans,
cherche nouveaux amis...

UN PSEUDO PEUT CACHER N'IMPORTE QUI
SOIS VIGILANT SUR INTERNET

N'accepte jamais un rendez-vous sans être accompagné(e)

www.actioninnocence.org

action
innocence



LEILA!
JE TCHATTE AVEC
UN MEC TROP CAd!

VIENS
TE MARRER
AVEC MOI!

ON ACCEPTE
SA WEBCAM?

BOGOSSE 17
Salut! Trop mignonne
sur cette photo!

LOLITA POP
Merci
Et toi, t'es comment?

BOGOSSE 17
Allume ta webcam!!!
webcam

ETEINS ÇA
DAPHNÉ!

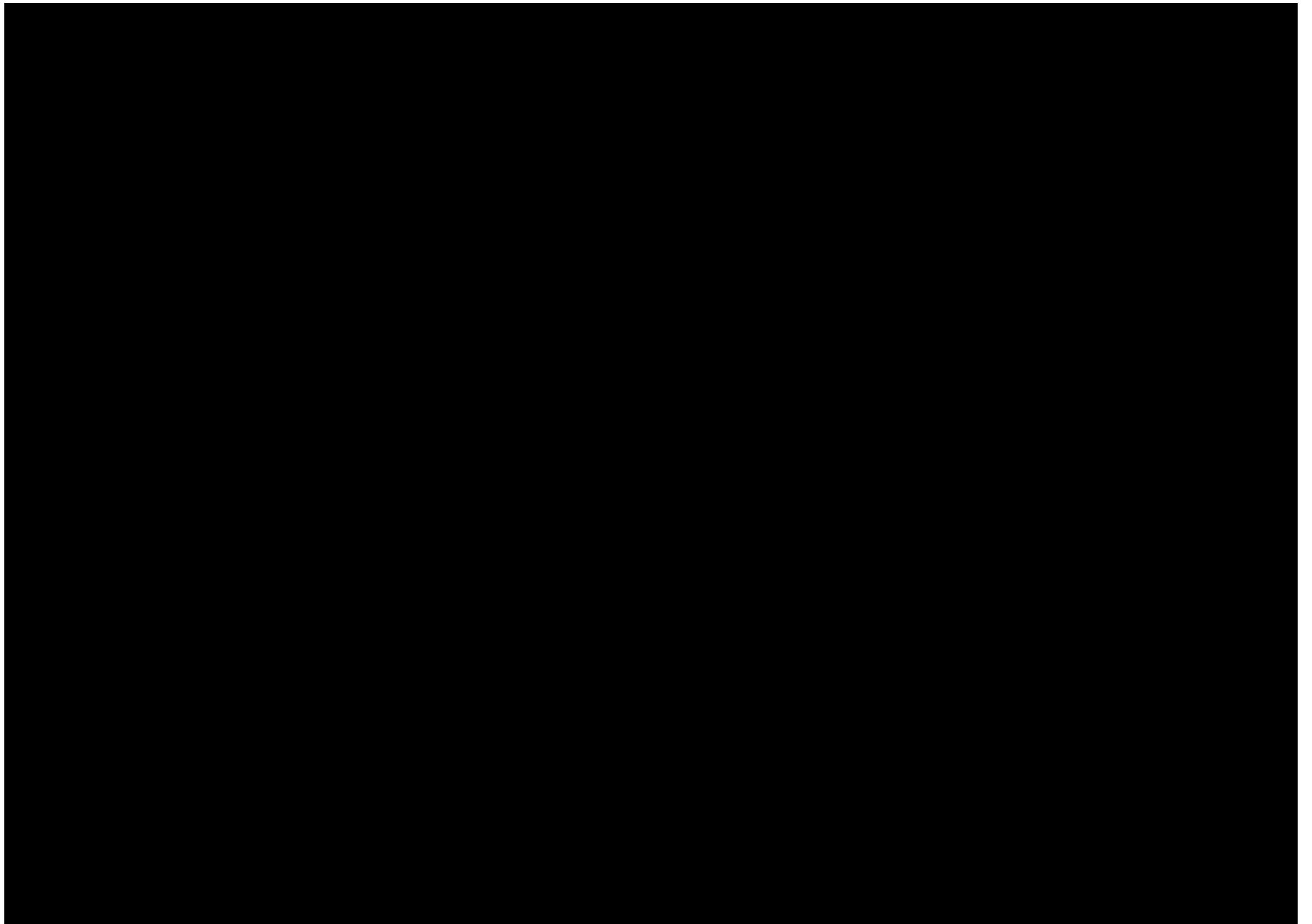
HÉ MAIS,
C'EST DÉQUEU!!!
QUEL PORC!

TU PARLES
D'UN BEAU
GOSSE!

Copyright 2010 /  Action Innocence

Opportunités et risques

1. Connexion permanente → Stress, perte de contrôle
2. Information libre → Violence, porno, extrémisme
3. Communication illimitée → cyberharcèlement,
cyberintimidation, Grooming
4. Instantanéité des infos → Sphère privée exposée
5. Meilleurs logiciels → Virus dangereux
6. Consommation simplifiée → Abus facilité
7. ... → ...



Opportunités et risques

1. Connexion permanente → Stress, perte de contrôle
2. Information libre → Violence, porno, extrémisme
3. Communication illimitée → cyberharcèlement,
cyberintimidation, Grooming
4. Instantanéité des infos → Sphère privée exposée
5. Meilleurs logiciels → Virus dangereux
6. Consommation simplifiée → Abus facilité
7. ... → ...

Heureux et futés, les enfants de l'ère numérique

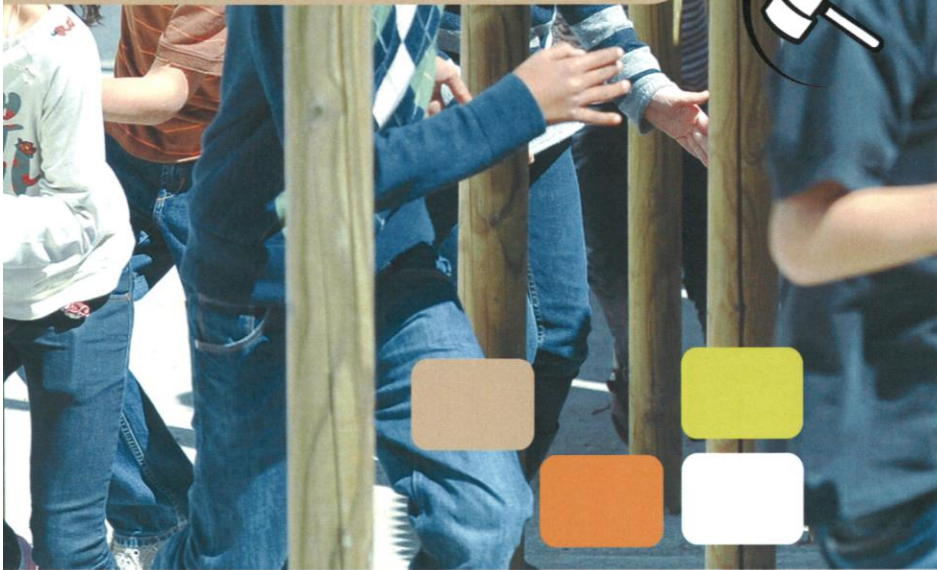
- ...développent de nouveaux intérêts grâce aux médias
- ...étendent leurs connaissances par une consommation de médias ciblée
- ...sont créatifs et participent à l'aménagement de leur univers médiatique
- ...communiquent avec des gens dans le monde entier
- ...savent se soustraire aux dangers d'Internet
- ...ne passent pas tout leur temps à utiliser des médias

Conseils généraux pour les parents

1. L'absence de télévision, d'ordinateur, de tablette et de natel dans la chambre de l'enfant permet de s'assurer de la durée d'utilisation et de son contenu.
2. Discuter des limites et des règles d'utilisation (temps, horaires, activités,...)
3. Installer un logiciel de contrôle parental sur tous les appareils le permettant
4. **S'intéresser aux activités qu'apprécient vos enfants sur le net.**

Conseils généraux pour les parents

5. Rendre les enfants attentifs au fait qu'Internet est un lieu public, la loi est applicable et toutes les informations publiées sont accessibles à n'importe qui (ou presque)
6. Sensibiliser les enfants aux risques liés à la diffusion d'informations personnelles, à la publication de photos et à l'utilisation de la webcam
7. Insister sur les dangers d'un rdv avec des inconnus rencontrés sur le Net
8. Engager le dialogue et encourager les enfants à parler de leurs mauvaises expériences.



Malgré le sentiment d'anonymat et d'impunité que l'on peut ressentir sur Internet, il ne s'agit pas d'une zone de non-droit. Considéré comme un espace public, les règles et les lois y sont donc en vigueur comme partout ailleurs. Il est donc nécessaire de rappeler les limites légales, car certaines infractions peuvent être commises dans cet espace virtuel.

Lois fédérales spécifiques

Violation du droit d'auteur (art. 67 LDA)

Il est interdit notamment de diffuser, de modifier et de mettre à disposition une œuvre.

Ex : Télécharger de la musique, des films etc. par des réseaux P2P ou mettre à disposition sur son blog des morceaux de musique.

Omission de la source (art. 68 LDA)

Obligation de mentionner la source utilisée et l'auteur d'une œuvre.

Ex : S'approprier le texte de quelqu'un trouvé sur Internet sans en mentionner l'auteur (plagiat).

Usurpation d'identité (Loi sur la protection des données)

Il est interdit de détourner les données personnelles de quelqu'un, et qui plus est, de les utiliser pour commettre des infractions.

Ex : S'emparer de la session MSN de quelqu'un, se faire passer pour lui et insulter ses amis.



Code Civil Suisse :

Atteinte illicite à la personnalité (art. 28)

Droit au respect de la sphère privée, droit à sa propre image et sur sa voix.

Ex : Il faut demander le consentement de la personne pour publier sa photo sur un blog.

Code Pénal Suisse :

Les atteintes à l'honneur :

Diffamation (art. 173)

Calomnie (art. 174)

Injure (art. 177)

Il est interdit de salir l'image ou la réputation de quelqu'un, de répandre des propos mensongers ou injurieux.

Ex : Insultes sur les chats, les blogs, etc.

Discrimination

(art. 261bis)

Il est interdit notamment d'inciter à la haine ou à la discrimination envers une ou plusieurs personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse.

Ex : Un blog contenant des propos racistes.

Représentation de la violence (art. 135)

Il est interdit notamment de posséder, de fabriquer, de rendre accessible et de mettre en circulation (également par voie électronique) tout contenu illustrant des actes de cruauté envers les êtres humains ou les animaux.

Ex : Sites illustrant des victimes de torture de guerre.

Pornographie douce (art. 197)

Il est interdit notamment de montrer et de rendre accessible (également par voie électronique) des représentations pornographiques à une personne de moins de 16 ans.

Ex : Un adulte qui montre de la pornographie à un mineur.

Deux mineurs qui s'échangent des images pornographiques par courrier électronique ou téléphone portable.

Pornographie dure (art. 197 ch.3bis)

Il est interdit notamment de produire, de rendre accessible, de posséder et de mettre en circulation (également par voie électronique) des représentations ayant comme contenu des actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence.

Dénonciation des images et des sites illégaux:

www.cybercrime.ch

Violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues (art. 179quater)

Il est interdit notamment de filmer et de prendre en photo une personne à son insu, ainsi que de les rendre accessibles à un tiers.

































Ex : Prendre en photo une personne sans son accord et la publier sur son blog.

Conseils généraux pour les parents

9. Aider les enfants à développer leur esprit critique face à Internet
10. Instaurer une relation de confiance et encourager les enfants à avoir une utilisation responsable et éthique d'internet, basés sur vos valeurs.
11. Réagir si l'enfant a un comportement qui paraît inhabituel
12. Vérifier votre propre utilisation des écrans afin de voir si vous êtes un bon exemple pour vos enfants.

MÉDIAS SOCIAUX **ET ÂGES**

Les incontournables et les un peu moins célèbres

13 ans	 Snapchat	 Kik*	 Spotify*	 Wechat*		
	 Facebook	 Messenger	 Skype*	 Twitter	 Vimeo*	
	 Tumblr	 Steam	 Discord*	 Twitch*	 Instagram	
	 Pinterest	 Youtube	 TikTok	 Google+	 Ask.fm*	
16 ans	 Whatsapp	 Periscope	 LinkedIn	 Deezer	 Soundcloud	
17 ans	 Telegram	 Viber*				
18 ans	 Happn	 okCupid	 Meetic	 Jodel	 Badoo	 Tinder

*Accord parental nécessaire jusqu'à 18 ans.

Avec la mise en application du RGPD (Règlement général sur la protection des données européen), l'âge d'accès à certaines applications pourrait bientôt changer.

Une bonne attitude générale

- ✓ « Les nouveaux médias font partie de notre monde et sont utiles. »
- ✓ « Là où il y a des opportunités, il y a aussi des risques. »
- ✓ « Les parents ont une importante fonction d'accompagnement. »
- ✓ « Les enfants doivent vivre des expériences médias positives. »
- ✓ « Il faut les informer des risques et en parler sans attendre. »
- ✓ « Il faut protéger autant que possible les enfants des dangers. »
- ✓ « En cas de problème, compréhension et soutien avant tout. »
- ✓ « Il faut encourager la conscience de soi et les compétences médiatiques. »

Informations pour les enfants

- www.netcity.org

Informations pour les jeunes

- www.surferprudent.org

Informations pour les parents

- www.actioninnocence.org
- www.jeunesetmedias.ch
- www.pegi.info (jeux)
- www.svv-video.ch (vidéos/films)

Mes coordonnées, mon site

Florence Salamin De Ieso

Déléguée à la jeunesse et intégration

pour les communes de Crans-Montana

Rte de la Moubra 66

3963 Crans-Montana

Tel :079 938 87 88

jeunesse@cransmontana.ch

Web : www.cransmontana.ch/jeunesse

ASSOCIATION DES COMMUNES

CRANS MONTANA 

Absolutely

Sources utilisées pour ce document:

Action Innocence, Jeunes et média.ch, My little Safebook (PSC)